

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

Collectivité
SIE REGION ARBOIS POLIGNY

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE :

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.2.2. Les avenants	3
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	4
1.4. Convention d'entente	4
1.5. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.6. Ressources en eau	5
1.6.1. Prélèvements	5
1.6.2. Production	6
1.6.3. Importations	6
1.7. Les volumes mis en distribution et vendus	6
1.7.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	6
1.7.2. Exportations ⁽¹⁾	7
1.7.3. Autres volumes	8
1.7.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.	8
1.8. Le patrimoine du service	9
2. Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1. Modalités de tarification	10
2.1.1. Tarifs domestiques	10
2.1.2. Autres tarifs	10
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3. Recettes	11
3. Indicateurs de performance	13
3.1. Qualité de l'eau distribuée	13
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	13
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	14
3.4. Indicateurs de performance du réseau	16
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	16
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	17

3.4.3.	Indice linéaire de pertes en réseau	17
3.4.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	18
3.4.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	18
3.4.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	19
3.4.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	19
3.4.8.	Taux de réclamations	20
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Montants financiers	21
4.2.	État de la dette du service	21
4.3.	Amortissements	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : SIE REGION ARBOIS POLIGNY (SIVU)
- **20 Communes desservies** : ABERGEMENT-LE-GRAND, ABERGEMENT-LE-PETIT, ARBOIS, AUMONT, BERSAILLIN, BRAINANS, BUVILLY, COLONNE - hameau Grange Dauphin, FERTE, GROZON, MATHENAY, MOLAMBOZ, MONTHOLIER, POLIGNY, PUPILLIN, SAINT-CYR-MONTMALIN, TOURMONT, VADANS, VILLERSERINE et VILLETTE-LES-ARBOIS
- **Mode de gestion** : Affermage

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Affermage - Eau 2013	SOCIETE DE GERANCE DE DISTRIBUTION D'EAU (SOGEDO)	Affermage	1/05/2013	30/04/2025

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
avenant numéro 1 (2017-08)	18/08/2017	Mise à jour de l'inventaire des équipements, modification du plan contractuel de renouvellement, du règlement de service, du bordereau des prix travaux, intégration de nouvelles charges et répercussion sur la rémunération du délégataire

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Collectivité	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Collectivité	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Collectivité	Mise en service - des branchements
Collectivité	Prestations particulières - entretien des points de distribution publics
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, Equipements hydrauliques de traitement et pompage, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau

1.4. Convention d'entente

La convention d'entente signée le 19 juillet 2017 entre la Communauté de communautés de communes du Val d'Amour (CCVA) a pour objet :

- De préserver le bon fonctionnement des installations de production et de distribution publique d'eau potable sur le territoire d'Ounans et Villeneuve d'Aval.
- De poursuivre la distribution d'eau par le Sie sur les 2 communes concernées par la prise de compétence de la CCVA
- De statuer sur la situation de ces 2 communes pendant cette période de transition, jusqu'à la prise de compétence 'Eau potable » par la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura sur les autres communes de l'actuel Sie Arbois Poligny.
- De créer une commission qui aura pour mission de s'assurer du respect du contenu de la présente Entente.

La durée de cette convention est illimitée, sauf décision commune des 2 parties.

1.5. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2020, le service public d'eau potable a desservi 6 749 abonnés représentant une population de 12 920 habitants (soit 1,91 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2019	6 809 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2020	6 749 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2020	6 598 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2020	151 abonnés
Variation en %	-0,88 %

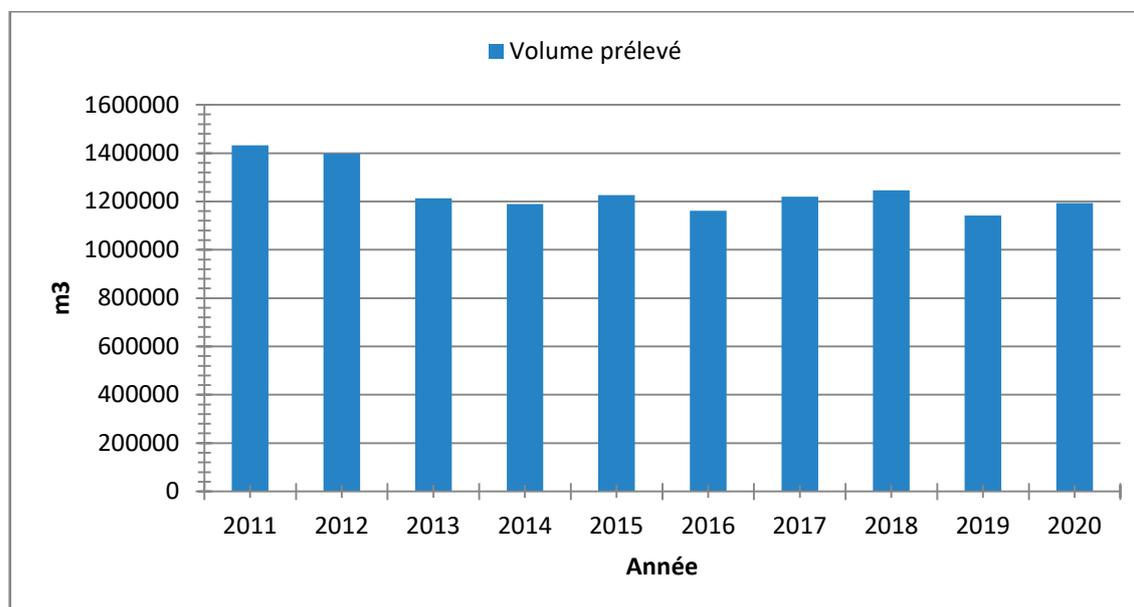
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **28,16** abonnés/km pour l'année 2020.

En 2020, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **125,6** m³/abonné (123,1 m³/abonné en 2019).

1.6. Ressources en eau

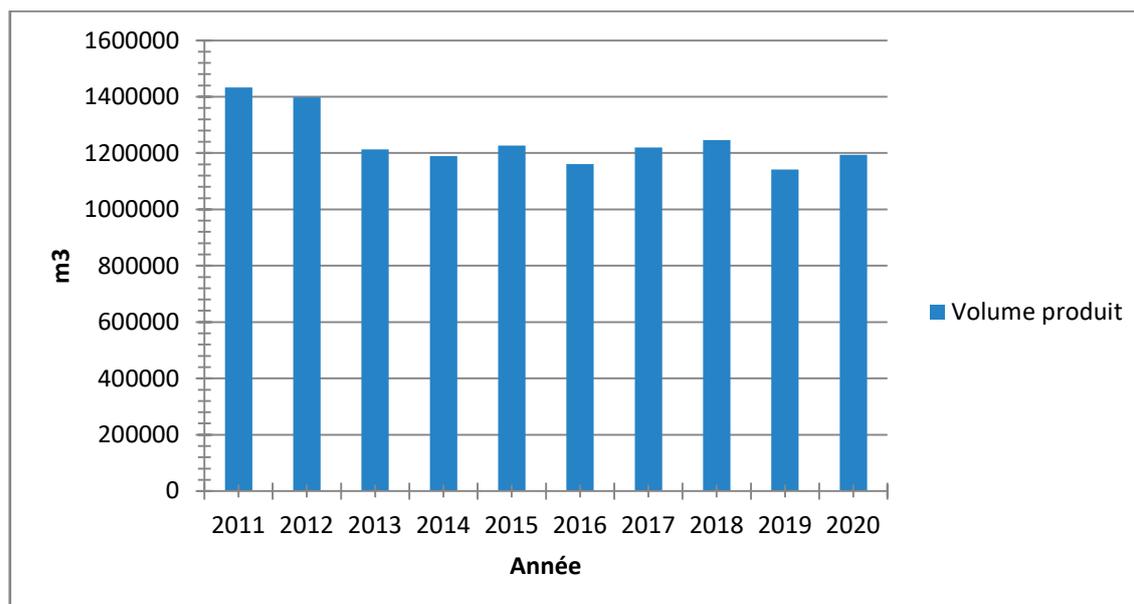
1.6.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2019 (m ³)	Volume prélevé en 2020 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2020 (en %)
Ouvrages de pompage d'Ounans (Nappe de la Loue)	1 142 084	1 193 820	4,53	100



1.6.2. Production

Site de production	Volume produit en 2019 (m3)	Volume produit en 2020 (m3)	Variation en %
Ouvrages de pompage d'Ounans Nappe de la Loue	1 142 084	1 193 820	4,53



1.6.3. Importations

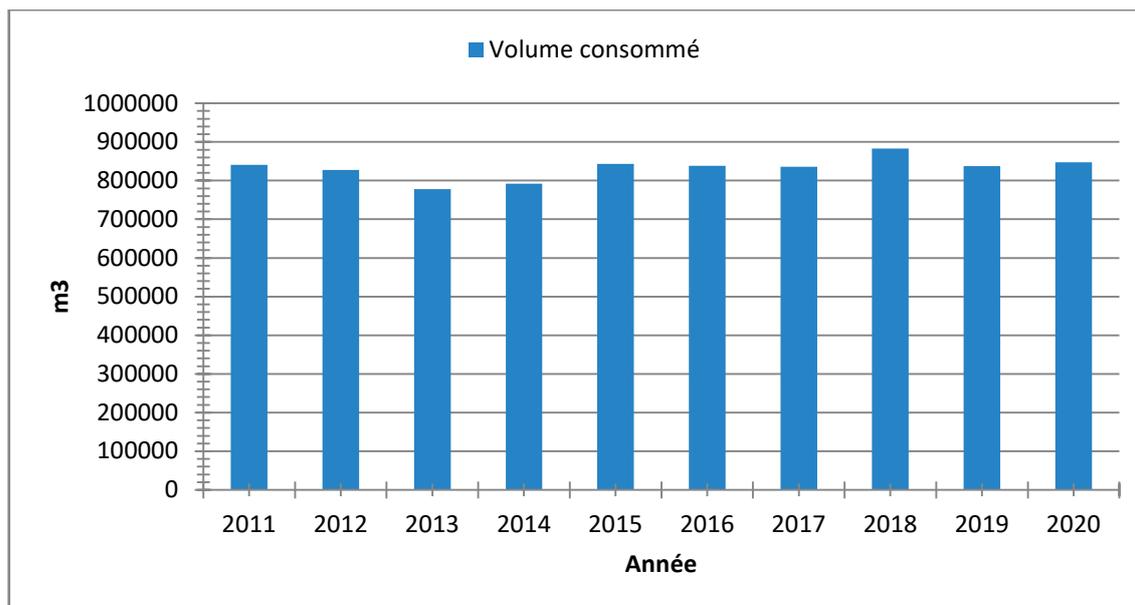
Aucune importation

1.7. Les volumes mis en distribution et vendus

1.7.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

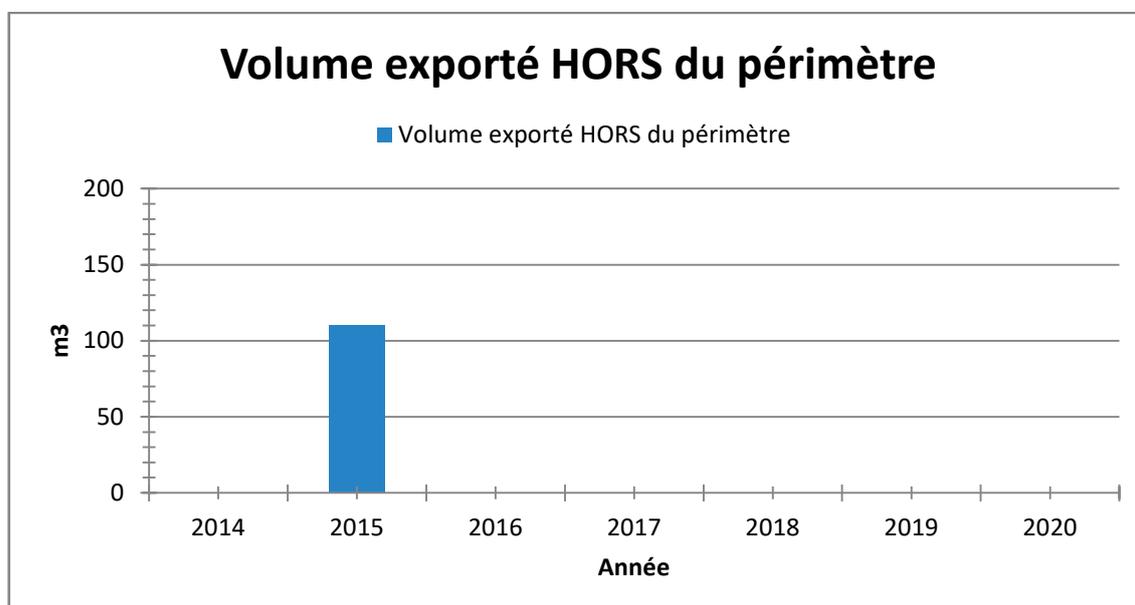
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommés en 2019 (m3)	Volume consommés en 2020 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques et autres abonnés	837 871	847 754	1,18



1.7.2. Exportations (1)

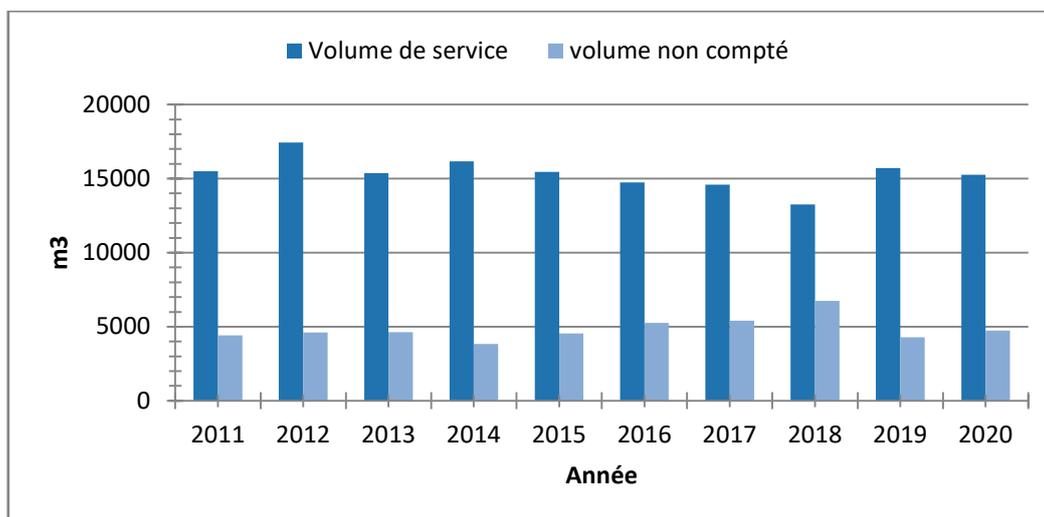
Bénéficiaire	Date de signature de la convention	Volume exporté en 2019 (m3)	Volume exporté en 2020 (m3)	Variation en %
MESNAY	30/09/2014	0	0	0



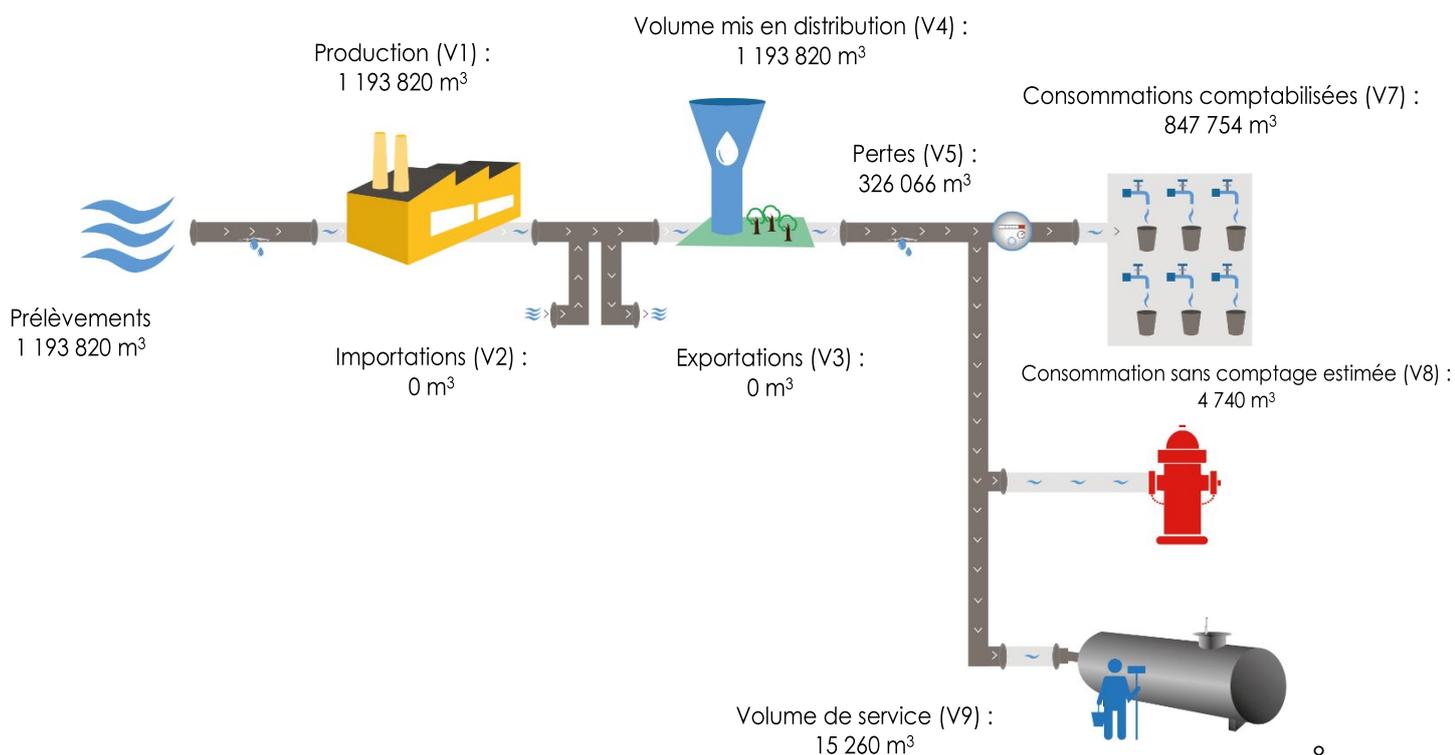
¹ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

1.7.3. Autres volumes

	Exercice 2019 (m3)	Exercice 2020 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	4 290	4 740	10,49
Volume de service	15 710	15 260	-2,86



1.7.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.



1.8. Le patrimoine du service

	Exercice 2019	Exercice 2020
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	243,59	239,68
Nombre de réservoirs	14	14
Nombre de compteurs abonnés	6 719	6 749
Nombre total des branchements	6 719	6 749
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	192	191
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,12 %	0,03 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2,86	2,83

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Service	Montants HT	1er janvier 2020	1er janvier 2021
principal	Part fixe de la collectivité	38.12 €	38.12 €
	Part variable de la collectivité	0.7520 €	0.7520 €
	Part fixe du délégataire	35.28 €	36.88 €
	Part variable du délégataire		
	Consommation entre 0 et 20 m3	1.5930 €	1.6650 €
Consommation > à 20m3	0.2790 €	0.2920 €	
	Redevance prélèvement	0.0735 €	0.0768 €
	Redevance pollution	0.27 €	0,28 €

2.1.2. Autres tarifs

Sans objet.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2020	1er janvier 2021
principal	Part de la collectivité	128,36 € HT	128,36 € HT
	Part de l'exploitant	95,04 € HT	99,38 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	41,22 € HT	42,82 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,55 €	14,88 €
	Total HT	264,62 €	270,56 €
	Total TTC	279,17 €	285,44 €

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	914 759,00	922 749,00
<i>Dont abonnements domestiques</i>	284 680,00	285 138,00
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	nc	nc
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0
Régularisation des ventes d'eau	nc	nc
Total recettes de ventes d'eau	914 759,00	922 749,00
Recettes liées aux travaux	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	Sans objet	Sans objet
Autres recettes	0	0
Total des autres recettes	0	0
Total des recettes	914 759,00	922 749,00

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	644 408,00	638 974,00
<i>Dont abonnements</i>	258 673,00	271 357,00
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	644 408,00	638 974,00
Recettes liées aux travaux	63 398,00	62 118,00
Produits accessoires	34 091,00	32 303,00
Total des autres recettes	97 489,00	94 421,00
Total des recettes (hors collectivité)	741 897,00	733 395,00

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2019	Conformes en 2019	Réalisés en 2020	Conformes en 2020
Paramètres microbiologiques	32	30	29	29
Paramètres physico-chimiques	61	61	32	32

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2019	Taux de conformité 2020
Conformité bactériologique (P101.1)	93.75 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	100 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture

60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **100 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
principal	10	5	10	oui	5	15	0	10	10	10	10	10	10	0	105

3.4. Indicateurs de performance du réseau

3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

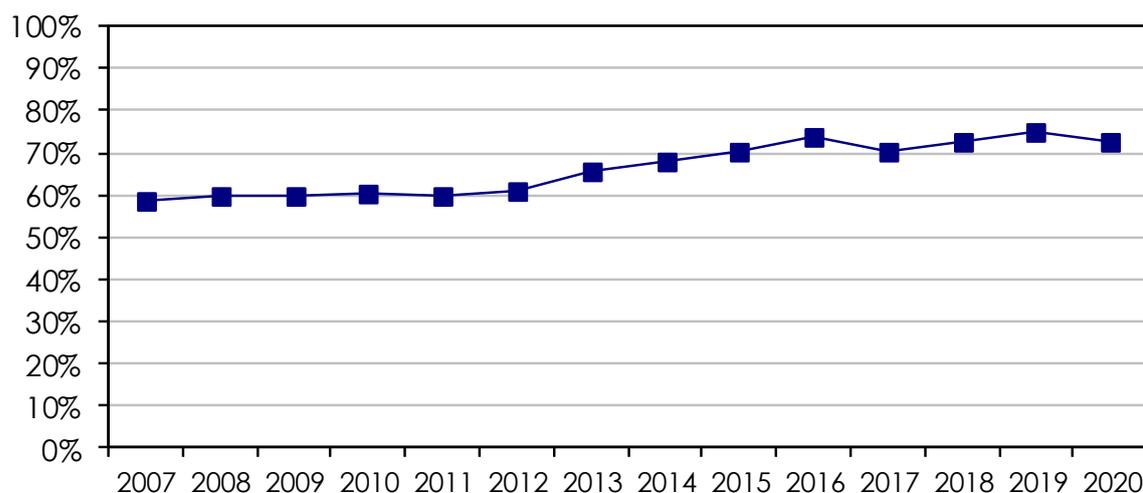
$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau (P104.3)	75,11 %	72,69 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	9,65 m ³ / jour / km	9,92 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	73,36 %	71,01 %

L'historique des données de rendement est le suivant :



3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,96 m3/j/km** (3,42 en 2019).

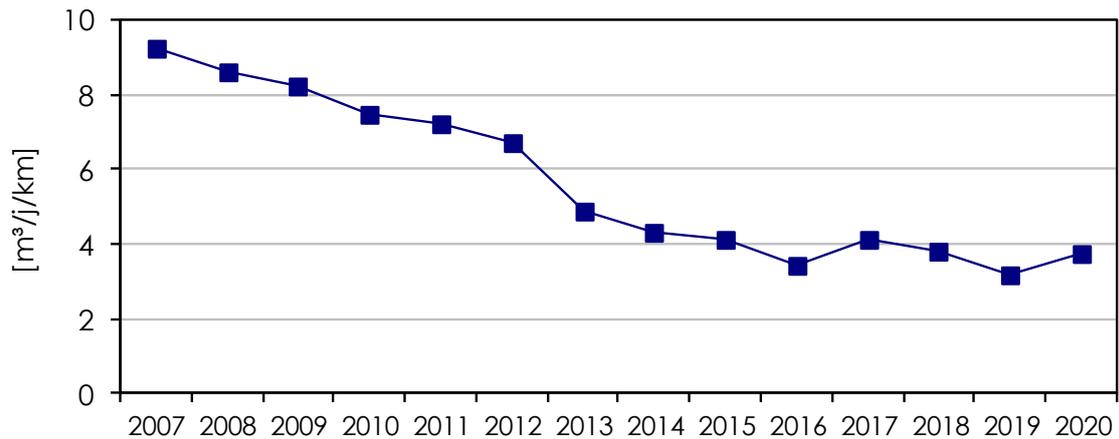
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **3,73 m3/j/km** (3,20 en 2019).

L'historique des données d'indices linéaire de pertes en réseau est le suivant :



3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2020, un linéaire de 3.47 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 3.52 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **1,47 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, **4 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (4 en 2019). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **0,6** interventions / 1000 abonnés

3.4.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	769 330,00 €	670 522,00 €
Epargne brute annuelle en €	862 697 €	796 983 €
Durée d'extinction de la dette en années	0.9 an	0.8 an

3.4.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n - 1}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	23 496	27 952
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	1 991 186	1 990 485
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,18	1,40

3.4.8. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 0

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de **3.1 pour 1000 abonnés** (0.9 en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	995 220 €	1 072 563 €

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		769 330,00	670 522,00
Montant remboursé en €	en capital	96 530,36	98 465,60
	En intérêts	27 195,85	24 773,76

4.3. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 522 446,00 € (495 674,00 € en 2019).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service a reçu 14 demandes d'abandon de créance et en a accordé 14, pour un montant de 3 813 €.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 0 € en 2020.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 078	12 920
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	93,75	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	75,11	72,69
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,42	3,96
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,20	3,73
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1,51	1,47
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	100	100
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,6	0,06
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,9	0,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,18	1,40
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,9	3,1